

Fiche de procédure

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2852(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: critères de calcul des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques		
Complétant 2018/0210(COD)		
Sujet		
3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)		
4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer		

Evénements clés			
11/08/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)05909	
23/08/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
15/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/11/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		